



Mini-stages pour les élèves de 3^{ème} et de 4^{ème} au Lycée des métiers Val Moré de la maintenance des matériels et des véhicules et de la conduite routière

Le 6 novembre 2024,

Mesdames les Principales, Messieurs les Principaux
Mesdames et Messieurs les professeurs principaux de 3^{ème} et de 4^{ème}
Mesdames et Messieurs les Psychologues-Education Nationale

Mesdames, Messieurs,

Le Lycée des Métiers Val Moré organise chaque année, de janvier à mai, des mini-stages d'une ou deux journées avec ou sans nuitée.

Ils sont destinés prioritairement aux élèves de 3^{ème} soucieux de préparer leur orientation et de découvrir nos filières de formation en CAP ou Bac Professionnel.

Des mini-stages sont aussi possibles en classe de 3^{ème} Prépa Métiers pour les élèves de 4^{ème} voulant s'orienter vers cette classe.

Intégré dans une classe de la filière choisie, l'élève pourra observer des séances d'enseignement professionnel et général et ainsi échanger avec les élèves. Les enseignants rencontrés, comme tous les personnels du lycée, répondront à ses questions sur les pré-requis, sur l'affectation, le travail, l'organisation de la formation et les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)...

Les inscriptions seront ouvertes **à partir du 25 novembre 2024** et devront se faire exclusivement par l'établissement d'origine sur la plateforme dédiée de notre établissement, au lien suivant : <https://portail.mini-stage.fr/etablissement-val-more/login>

La procédure d'inscription est la suivante :

- L'élève ou la famille contacte le professeur principal, le/la CPE ou la direction de son établissement ;
- Pour réaliser l'inscription, l'établissement d'origine de l'élève doit se connecter sur la plateforme dédiée, au lien suivant : <https://portail.mini-stage.fr/etablissement-val-more/login>



Mini-stages pour les élèves de 3^{ème} et de 4^{ème} au Lycée des métiers Val Moré de la maintenance des matériels et des véhicules et de la conduite routière

- Un formulaire doit être complété et validé sur la plateforme ;
- Le Lycée Val Moré reçoit une notification et valide la demande ;
- Après validation, la convention est automatiquement générée et signée électroniquement par notre Proviseur ;
- L'établissement demandeur et la famille reçoivent un mail contenant un lien les invitant à signer électroniquement la convention. Une fois signée, la convention est automatiquement retransmise au Lycée Val Moré.
En l'absence d'outil numérique dans la famille, l'établissement de l'élève imprime la convention, la signe et la scanne pour la téléverser sur la plateforme ;
- Une **fiche urgence/ infirmerie** doit impérativement être envoyée au Lycée Val Moré avant l'arrivée du stagiaire. Elle est adressée à l'adresse suivante lp.val.more@ac-reims.fr ;
- A l'arrivée de l'élève, son emploi du temps lui est remis ainsi qu'un livret de stage et un élève référent est désigné comme « tuteur » pour l'accompagner ;
- A la fin du stage, le professeur référent complète la fiche d'évaluation du stage avec l'élève stagiaire. Puis, ce document est transmis par l'enseignant référent à la vie scolaire pour traitement ;

Vous trouverez, en pièce-jointe, un guide d'inscription des stagiaires et le calendrier de période d'accueil en mini-stage.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

Éric VION	Anna-Livia KERJEAN
Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques	Secrétariat Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques
eric.vion@ac-reims.fr	anna-livia.kerjean@ac-reims.fr
03.25.29.82.88	



Le Proviseur

X. FRANCOIS